

Tous les éléments essentiels en 1 coup d'œil depuis la page d'accueil de l'Espace Mon Compte pour gérer les dossiers de vos protégés en toute simplicité !



Découvrir toutes les fonctionnalités de Mon Compte tuteur

① **MON TABLEAU DE BORD** me permet de voir tous mes protégés connus de ma Caf en cliquant sur le ▾ en face du nom de mon protégé

The screenshot shows the user interface of 'Mon Compte tuteur'. At the top, there is a navigation bar with the 'caf.fr' logo, 'Allocataires' menu, 'Version contrastée' toggle, a user profile icon, 'Déconnexion' button, and a search icon. Below the navigation bar, there is a main content area with a sidebar on the left and a main panel on the right. The sidebar contains a list of protected persons: ROMAIN ROUAUD, JEAN-BAPTISTE BERRY, FRANCOIS HOSPITAEAL, JENNIFER ROY, and SEBASTIEN SELLIER. The main panel shows details for ROMAIN ROUAUD, including 'A SAVOIR', 'MES INFORMATIONS', and 'Un nouveau protégé ?' section. Numbered callouts (1-10) point to various elements: 1. User name 'ROMAIN ROUAUD'; 2. 'Retrouver un protégé' button; 3. 'MES PROTÉGÉS' section; 4. 'Prestations concernées par la mesure d'accompagnement judiciaire'; 5. 'Le jugement arrive à son terme' alert; 6. 'Informations bancaires' link; 7. 'Accéder au dossier' button; 8. 'MES INFORMATIONS' section; 9. 'Ajouter un protégé' button; 10. Search icon in the top right.

② **RETROUVER UN PROTÉGÉ** me permet de rapatrier le dossier d'un protégé qui réside dans un autre département.

③ **MES PROTÉGÉS** sont affichés par ordre alphabétique. Un protégé dont le jugement arrive à son terme est affiché en tête de la liste ⑤.

④ **LA NATURE DE LA MESURE** de protection ainsi que les prestations concernées sont indiquées.

⑤ **LE JUGEMENT ARRIVE À SON TERME** m'alerte 3 mois avant la date de fin et me permet de transmettre le nouveau jugement et un nouveau RIB.

⑥ **INFORMATIONS BANCAIRES** me permet de voir directement les coordonnées bancaires de mon protégé en cliquant sur le +

⑦ **ACCÉDER AU DOSSIER** m'oriente vers le [dossier complet de mon protégé](#).

⑧ **MES INFORMATIONS** présente mes coordonnées de contact.

⑨ **AJOUTER UN PROTÉGÉ** me permet d'ajouter une nouvelle mesure de protection et de fournir le jugement et le RIB du nouveau protégé.

⑩ **LE MENU MON COMPTE** me permet, si je suis moi-même allocataire, de naviguer entre mon espace tuteur et mon espace personnel.



Gérer le compte de mes protégés

Suivant la nature de la tutelle, mes droits sur les dossiers de mes protégés sont différents :

Tutelle, curatelle renforcée ou jugement d'habilitation familiale	Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial, mesure d'accompagnement social personnalisé ou judiciaire
Je peux : <ul style="list-style-type: none">• Consulter les éléments présents dans le dossier• Réaliser certaines démarches	Seulement consulter les éléments du dossier
Je ne peux pas : Modifier les coordonnées de contact et bancaires de mes protégés	Consulter ou modifier les coordonnées de contact et bancaires de mes protégés

Pour une tutelle, curatelle renforcée ou jugement d'habilitation familiale, je peux :

① **cliquer sur les alertes et réaliser certaines démarches** pour mon protégé :

- déclarer ses ressources trimestrielles pour le Rsa (Revenu de solidarité active), la Prime d'activité et l'Aah (Allocation aux adultes handicapés),
- déclarer ses ressources pour l'aide au logement,
- transmettre un document demandé par la Caf.

Je peux également :

- ② **consulter ou modifier son profil et déclarer un changement de situation familiale ;**
- ③ **consulter les paiements ou télécharger une attestation ;**
- ④ **suivre les démarches réalisées** pour mon protégé et même **simuler ou faire une demande de prestation.**

Je peux déjà faire une **demande de prestation en ligne** pour l'aide au logement, le Rsa, la Prime d'activité, l'allocation journalière du proche aidant (Ajpa), le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) et la prime à la naissance. Pour les autres prestations, je dois **télécharger la demande.**

Au fur et à mesure, d'autres demandes en ligne seront disponibles.